



**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

**Séance du 29 juin 2023 (18h35)
Salle des fêtes de SAVAS**

**Direction Générale Adjointe
Ressources
Service des Affaires Juridiques,
Administratives et Foncières**

Membres titulaires	: 56	
Membres suppléants	: 23	
Présents	: 28 + 2	
Votants	: 48	
Convocation et affichage	: 21/06/2023	
Président de séance	: Monsieur	Simon PLENET
Secrétaire de séance	: Monsieur	Christian FOREL

Etaient présents en qualité de conseillers titulaires : Jean-Yves BONNET, Sylvie BONNET, Maryanne BOURDIN, Clément CHAPEL, François CHAUVIN, Nadège COUZON, Christophe DELORD, Gilles DUFAUD, Laurence DUMAS, Maxime DURAND, Christian FOREL, Jérémy FRAYSSE, Yves FRAYSSE, Louis-Claude GAGNAIRE, Denis HONORE, Thierry LERMET, Danielle MAGAND, Edith MANTELIN, Laurent MARCE, Christian MASSOLA, Catherine MICHALON, Patrick OLAGNE, Ronan PHILIPPE, Simon PLENET, Denis SAUZE, Antoinette SCHERER, Myriam SERVY-CHANAL, Laurent TORGUE.

Etaient présents en qualité de conseillers suppléants : Bertrand PIATON, Pierre GUIRRONNET.

Pouvoirs : Carlos ALEGRE (pouvoir à Denis HONORE), Nicole ARCHIER (pouvoir à Ronan PHILIPPE), Assia BAIBEN-MEZGUELDI (pouvoir à Danielle MAGAND), Damien BAYLE (pouvoir à Yves FRAYSSE), Hugo BIOLLEY (pouvoir à Thierry LERMET), Nathalie CLÉMENT (pouvoir à Christophe DELORD), Claudie COSTE (pouvoir à Laurent MARCE), Christelle ETIENNE (pouvoir à Maxime DURAND), Romain EVRARD (pouvoir à Edith MANTELIN), Bruno FANGET (pouvoir à Laurence DUMAS), Cécilia FARRE (pouvoir à Gilles DUFAUD), Juanita GARDIER (pouvoir à Catherine MICHALON), Frédéric GONDRAND (pouvoir à Christian MASSOLA), Antoine MARTINEZ (pouvoir à François CHAUVIN), Martine OLLIVIER (pouvoir à Jean-Yves BONNET), Agnès PEYRACHE (pouvoir à Patrick OLAGNE), Marc-Antoine QUENETTE (pouvoir à Nadège COUZON), Michel SEVENIER (pouvoir à Maryanne BOURDIN).

Etaient absents et excusés : Christian ARCHIER, Virginie BONNET-FERRAND, Brigitte BOURRET, Sylvette DAVID, Olivier DE LAGARDE, Vincent DUGUA, Richard MOLINA, Pascal PAILHA, Yves RULLIÈRE, René SABATIER.

**CC-2023-194 - FINANCES - BUDGET DES TRANSPORTS - BUDGET DE LA
REGIE DES TRANSPORTS - EXERCICE 2022 - AFFECTATION DU RESULTAT
D'EXPLOITATION**

Rapporteur : Monsieur Laurent TORGUE

Une fois le compte administratif adopté, le Conseil communautaire doit se prononcer sur l'affectation du résultat d'exploitation constaté à la clôture de l'exercice, qui est égal au résultat de l'exercice et de celui éventuellement reporté au titre de l'exercice précédent.

Si ce résultat est déficitaire, il est purement et simplement reporté à l'exercice suivant.

Si ce résultat est excédentaire il doit être prioritairement affecté au besoin de financement dégagé par la section d'investissement, restes à réaliser compris. Pour le

solde, l'assemblée fait le choix de le reporter en section d'exploitation et/ou de l'affecter en dotation complémentaire à la section d'investissement.

Par ailleurs, compte tenu de la dissolution au 1^{er} janvier 2023 du budget annexe des transports (identifiant budget 40026) et du transfert des résultats 2022 au budget de la Régie des transports (identifiant budget 40016), les modalités d'affectation du résultat d'exploitation 2022 doivent être traitées en prenant en considération le cumul des résultats 2022 des 2 budgets transport.

Les comptes administratifs 2022 cumulés font ainsi ressortir :

- un excédent d'exploitation de 825 710,48 €
- un besoin de financement de la section d'investissement de 233 502,19 €

	<u>BA Transports</u>	<u>Régie Transport</u>	<u>Cumul</u>
Résultats de clôture			
Exploitation	500 626,55 €	325 083,93 €	825 710,48 €
Investissement	-356 217,14 €	472 652,23 €	116 435,09 €
Restes à réaliser			
Dépenses d'investissement	0,00 €	349 937,28 €	349 937,28 €
Recettes d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Besoin/Excédent de financement de la section d'investissement			
Besoin de financement			233 502,19 €
Excédent de financement			
Affectation / report du résultat d'exploitation en N+1			
Affectation en section d'investissement			234 000,00 €
Report en recettes d'exploitation			591 710,48 €
Report en dépenses d'exploitation			sans objet

Concernant l'affectation de l'excédent d'exploitation 2022, proposition est faite :

- d'affecter en section d'investissement (C/1068) une enveloppe de 234.000,00 €
- de reporter le solde, soit 591 710,48 €, en recettes d'exploitation (C/002).

VU l'article L2311-5 du Code général des collectivités territoriales,

VU les comptes administratifs 2022 – du budget des transports et du budget annexe de la Régie des transports,

VU l'avis favorable du Conseil d'exploitation de la Régie des transports en date du 19 juin 23,

CONSIDERANT que les comptes administratifs font ressortir un excédent d'exploitation de clôture de : 825.710,48 €

CONSIDERANT que les comptes administratifs font ressortir un besoin de financement de la section d'investissement de 233.502,19 €, qui se décompose en :

- un excédent d'investissement de : 116 435,09 €
- des restes à réaliser sur dépenses d'investissement d'un montant de : 349 937,28 €
- des restes à réaliser sur recettes d'investissement d'un montant de : 0,00 €

DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

AFFECTE l'excédent d'exploitation 2022 comme suit :

- affectation d'une enveloppe de 234 000,00 € en recettes d'investissement (compte 1068)
- report du solde, soit 591.710,48 €, en recettes d'exploitation (compte 002)

AUTORISE d'une manière générale Monsieur le Président à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Davézieux le : 05/07/23
Publié le : 06/07/23
Transmis en sous-préfecture le : 05/07/23
Identifiant télétransmission : 007-200072015-20230629-42133-DE-1-1

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Le Président

Simon PLENET